

Deux actes en exception + geste complémentaire

ACTES EFFECTUES									
(si les actes sont soumis à la formalité de l'accord préalable, indiquez la date de la demande : J J M M A A A A)									
dates des actes	codes des actes	activités	C,CS V,VS	autres actes (TO,...) éléments de tarification CCAM (modificateurs, association,...)	montant des honoraires facturés ¹	dépass.	frais de déplacement		
							I.D. ²	M.D.	I.K. montant ³
							nbre		
03/11/14	HBFD024	1		4	81,94€				
localisation anatomique ↷	46								EX1
03/11/14	HBQK303	1		4	15,96€				
localisation anatomique ↷	46								AC
03/11/14	HBMD049	1		4	33,74€				
localisation anatomique ↷	15								EX1
localisation anatomique ↷									

PAIEMENT	
MONTANT TOTAL en euros (1+2+3)	131,64€

HBFD024	Exérèse du contenu canalair non vivant d'une molaire permanente
HBQK303	Radiographies intrabuccales rétroalvéolaires sur un secteur de 1 à 3 dents contigües préinterventionnelle, préinterventionnelle et finale pour cet acte thérapeutique endodontique
HBMD049	Restauration d'une dent d'un secteur prémolomolaire sur 2 faces par matériau inséré en phase plastique sans ancrage radriculaire

Association d'actes bucco-dentaires entre eux : le code est 4 pour chacun des actes bucco-dentaires

Règle	Code	Taux à appliquer
Acte bucco-dentaire	4	100 %
Acte bucco-dentaire	4	100 %
Supplément	4	100 %

EX = Actes bénéficiant d'exception à la règle générale.
Les actes sont associables à 100% avec d'autres actes ou avec eux-mêmes (EX1).

AC = Actes complémentaires toujours à 100% du tarif. Ces actes sont associés à d'autres actes et ne peuvent donc pas être facturables seuls.